

Université Populaire du Pays d'Aix

Charte

Cette charte est le fruit de deux ateliers participatifs organisés en mars et juin 2023

L'UPPA repose sur l'éducation populaire, elle n'est pas une université classique. Nous avons deux exigences, une programmation de qualité et variée et **la participation active** des membres, auditeurs/auditrices, du public.

Cette charte a pour objectif de clarifier **les modalités de cette participation**, à la fois pour les conférencier.e.s, les intervenant.e.s, le public, les auditeurs, tous ceux et celles qui participent à la vie de l'association. Il existe un lien particulier, du à notre spécificité, nous tentons ici à le clarifier.

La programmation quand à elle est de la responsabilité du Conseil d'Administration, cette présente charte n'a pas pour but d'aborder cet aspect, mais la participation que nous allons clarifier doit aussi permettre d'intégrer au mieux les propositions du public dans cette programmation.

Par exemple, nous allons pour la 1^{er} fois cette année réserver entre avril et juin, sans programmation initiale de thème ni d'intervenant.e, de manière à ce qu'auditrices et auditeurs puissent, au cours du premier trimestre (entre septembre et décembre) émettre des propositions. Le contenu de ces deux dates sera finalisé courant janvier.

Conférences

Le public est invité à se présenter un quart d'heure avant le début des séances. Ce temps est consacré aux échanges entre auditrices et auditeurs, entre ces dernier.e.s et les responsables de l'UPPA, à la communication d'éléments susceptibles de favoriser les débats, comme les supports, écrits ou images, qui n'auraient pas été communiqués auparavant, à la collecte de questions et de suggestions qui seront transmis aux intervenant.e.s, à la tenue d'un « livre d'or » rassemblant ces questions et suggestions.

Les conférences se déroulent généralement de 19 heures à 21 heures. Elles sont placées sous la responsabilité d'un animateur/trice médiateur/trice. Au cours de ces deux heures, il est souhaité **qu'au moins trois quarts d'heure soit consacrés à des échanges avec la salle.** L'intervenant.e est invité.e à faire connaître auparavant les modalités envisagées pour faciliter la participation du public. Ils et elles sont encouragés à diffuser au moins une semaine avant la conférence des supports, écrits, images, vidéos, dont le public pourra ainsi prendre connaissance.

D'autres modalités de conférences peuvent être proposées ; conférences dédoublées avec une des deux séances entièrement consacrée à la participation du public, soit avant, soit après la conférence « classique » ; conférences autour d'un thème organisée entièrement à partir et autour des questions/interventions du public etc.

La participation des auditrices et auditeurs est également sollicitée pour la préparation matérielle des salles qui accueillent les conférences.

Les activités de l'UPPA prennent principalement deux formes, les « conférences » et des « ateliers ». Cette charte s'adresse à l'activité plus classique que sont les conférences.